



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA
CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

**CDEN du 18 février 2021
Déclaration de la FNEC FP-FO**

Madame la préfète, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames et messieurs les membres du CDEN ,

Depuis de longs mois, les personnels remplissent leurs missions dans de difficiles conditions avec de remarquables capacités d'adaptation, de dévouement et d'engagement dont ils ont fait preuve depuis le premier confinement.

Dans le cadre de l'état d'urgence, ils font face à la succession d'ordres et de contre - ordres annoncés trop souvent en tout premier lieu par les médias.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se déroule ce CDEN (protocoles renforcés au fil du temps, conditions d'exercice compliquées, extrême fatigue des enseignants, incertitudes sur la situation globale, difficultés à se projeter).

C'est donc dans ce contexte difficile que se dessine la future carte scolaire.

Le ministère a présenté le 16 décembre la dotation 2021 pour le premier degré. Les 10 postes affectés à notre département sont largement insuffisants.

En effet, les orientations ministérielles suivantes sont, de facto, consommatrice de postes :

- dédoublements des classes de grande section en REP+ à la rentrée 2021
- poursuite du plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe en CP et CE1 hors éducation prioritaire
- décharges de direction supplémentaires qui n'amélioreront le sort que d'un directeur sur trois !

Que restera-t-il pour :

- faire baisser les effectifs dans toutes les classes qui ne sont pas en REP de manière significative ?
- assurer le remplacement des personnels en congé ?
- renforcer et compléter les postes d'enseignants spécialisés des RASED ?
- affecter à tous les directeurs des temps de décharge à la mesure de leurs besoins ?

Nous constatons que le gouvernement n'a pas jugé opportun de tenir compte dans le budget de l'Éducation Nationale du contexte sanitaire et social que nous subissons depuis le mois de Mars 2020. Les apprentissages des élèves, et plus particulièrement des plus fragiles, ont été affectés par la situation qui a touché notre pays. D'après Fabienne Rosenwald, inspectrice générale de l'INSEE, on observe une baisse du nombre d'élèves de CP ayant une maîtrise satisfaisante, quel que soit le domaine.

La dotation des postes de l'académie pour la rentrée 2021 ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail des personnels et la qualité de l'enseignement pour les élèves, bien au contraire !

Il eut été essentiel que les marges liées à l'évolution démographique aient donné lieu à l'amélioration des conditions de travail là où elles s'avèrent indispensables.

La baisse des effectifs par classe est le premier des gestes barrières avec le recrutement de personnels sous statut en nombre permettant d'alléger les classes.

C'est pourquoi, monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous avons porté à votre connaissance lors du précédent CTSD les éléments justifiant trois demandes d'ouvertures de classes (Victoria à Villers Bretonneux, Plachy-Buyon et Aimé Merchez à Ailly sur Somme) et que nous insisterons sur la levée de fermeture d'autres classes.

Nous déplorons et dénonçons aussi ces 40 suppressions de postes y compris dans des écoles en REP (5 dans le Ponthieu Marquenterre, par exemple).

Dans le même temps, les 10 ouvertures liées aux dispositifs des établissements en REP + continuent, en déshabillant l'un pour habiller l'autre, et portent de nouveau un coup violent aux écoles rurales.

Concernant les écoles rurales, mercredi 3 février 2021, lors des questions au Sénat, Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'état à l'Education Prioritaire s'est exprimée, au nom du ministre de l'Education Nationale en annonçant : « Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens. »

Interrogée par un journaliste, elle confirme après la séance : « **nous ne fermons ni école, ni classe dans les petites villes de moins de 5 000 habitants sans accord du maire.** »

La FNEC FP FO s'est félicitée de l'annonce de la prolongation de cette disposition déjà prise l'année dernière et qui avait permis d'éviter des fermetures de classe.

La FNEC FP FO exige donc que la parole de l'état qui a été engagée soit respectée.

M. le Recteur a par ailleurs certifié en CHSCTA le 11 février 2021 : « pas de fermeture de classe en zone rurale sans l'accord du maire selon un message du ministre du 10/02. »

Nous portons donc dans ce CDEN les dossiers en défense de fermeture et en demande d'ouverture de nombreuses écoles.

Nous avons, en effet, apprécié lors du CTSD que l'administration soit aussi sensible que nous à l'importance de la place de l'Art au sein de l'éducation en levant sa mesure.

Nous espérons également, Monsieur l'IA DASEN, qu'elle le sera autant envers l'allègement des effectifs des classes en cette période de pandémie.

Pour la DGH des collèges, c'est une saignée, et plus particulièrement dans les REP+. Notre département est, cette année, victime de 18 suppressions de postes.

Ce ne sont pas les heures supplémentaires que le ministre crée à marche forcée qui vont permettre d'occuper le vide créé par ces suppressions de postes et de réduire les effectifs par classe, bien au contraire. **C'est une rentrée inacceptable qui se prépare dont nous combattons les conditions par tous les moyens !**

Le ministre utilise la situation sanitaire et le « Grenelle » pour attaquer les statuts, la liberté pédagogique et individualiser d'avantage les carrières : Formations en constellation pour le 1er degré ; Formations pendant les congés scolaires pour le second degré ; Généralisation d'un " *management* " par les RH de proximité ; Projet de loi Rilhac sur la direction d'école ; Prime d'équipement prétexte pour imposer le télétravail ; Recours accru aux contractuels.

A ce sujet, nous rappelons, concernant les lignes directrices de gestion, que ces dernières, participant de la transformation de la Fonction publique, visent à réduire les moyens dont disposent les organisations syndicales pour défendre les intérêts matériels, collectifs et individuels des personnels, puis qu'elles valident le PPCR, majoritairement rejeté dans la Fonction publique et qui a abouti, entre autres, à ralentir la carrière des personnels. Nous ne pouvons donc qu'en demander l'abandon.

Concernant l'ASH, même si nous pouvons nous satisfaire de la pérennité des structures EGPA à la rentrée 2021, il y a toujours des élèves placés en liste d'attente ne pouvant bénéficier de l'enseignement auquel ils ont droit. Une des réponses apportées aux familles est une affectation hors de leur secteur, générant des temps de transports plus longs et des situations de mal-être repérées par les collègues directeurs, éloignement rendant plus difficile les relations avec les familles qui ont pour la plupart des difficultés pour se déplacer, générant aussi de l'absentéisme. Nous rappelons que dans cette même instance, un de vos prédécesseurs, Monsieur l'inspecteur d'académie, s'était engagé à ré-ouvrir des classes dans les Segpa qui ne pourraient absorber l'ensemble de leurs effectifs.

Concernant la mise en place de l'école inclusive en Segpa, nous regrettons toujours l'absence de marges de manœuvres : les Segpa doivent œuvrer avec une dotation plancher sans HSA !

A l'instar des Segpa, même si nous reconnaissons des efforts sur les ouvertures des classes Ulis, le compte n'y est toujours pas. Malgré toute leur bienveillance, les enseignants de classe type ne peuvent se substituer à l'efficacité du dispositif Ulis.

Enfin, nous tenions à souligner le travail remarquable des AESH, personnels qui ont fait preuve d'une flexibilité et d'une adaptabilité que peu d'entre nous accepteraient ; pour autant l'institution ne s'autorise toujours pas à faire évoluer favorablement leur statut ; les maintenant dans une précarité et une insécurité que nous ne pouvons concevoir plus longtemps. Nous sommes ici tous convaincus de leur place au sein de la communauté éducative, de leur investissement quotidien. **Aussi, la FNEC FP-FO demande l'ouverture de négociations en vue d'améliorer leur statut.**

Face à ce mépris et compte tenu de l'urgence des revendications, face à un ministère et des autorités de l'Éducation nationale qui refusent de les entendre, la FNEC FP-FO réaffirme :

- ⊖ **La REVALORISATION du point d'indice et l'AUGMENTATION générale des salaires ;**
- ⊖ **Le REJET du Grenelle de l'Education et l'abandon du projet de la loi Rilhac ;**
- ⊖ **Le RESPECT et la VALORISATION du professionnalisme des enseignants et des personnels qui ont su faire face à la crise sanitaire et à des conditions de travail fortement dégradées, avec courage, bon sens et détermination ;**
- ⊖ **La BAISSÉ significative des effectifs par classe partout, même hors métropole amiénoise et REP+ ;**
- ⊖ **L'ABANDON des suppressions de postes et la CREATION de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles, établissements, réseaux d'aide spécialisés et services ;**
- ⊖ **Le RECRUTEMENT massif et urgent des personnels, l'OUVERTURE et l'ABONDEMENT des listes complémentaires ;**
- ⊖ **L'ABROGATION de la loi de transformation de la fonction publique et des Lignes Directrices de Gestion ;**
- ⊖ **L'ABANDON de l'auto - formation contrainte que constituent les plans Français/Mathématiques et les constellations qui y sont associées, prolongation néfaste de PPCR ;**
- ⊖ **La DEFENSE des statuts et le RETABLISSEMENT du baccalauréat fondé sur des épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, garantes de la valeur**

nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen, ainsi que le rétablissement de tous les cours en présentiel à l'université .